ne veux pas faire perdre du temps au comité en soulevant cette question. Bien que ce soit une question d'intérêt local elle revêt néanmoins une grande importance pour la localité.

Je m'adressais alors au prédécesseur du ministre, le ministre actuel de l'Agriculture, à propos des priorités spéciales accordées à ceux qui étaient employés dans le parc, et voici l'échange de propos qui a suivi, comme en fait foi la page 3738 du hansard:

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettra peut-être de l'interrompre. Il se propose d'accorder une priorité spéciale à ceux qui jusqu'ici ont gagné leur vie à travailler dans le parc, comme il l'a dit à M. Keough n'est-ce pas?

à M. Keough, n'est-ce pas? L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, je crois avoir fourni une réponse satisfaisante cet après-

midi.

Ce que je veux bien faire comprendre, c'est que le prédécesseur du ministre avait donné cette assurance. J'ai consulté les renvois antérieurs, et je mettrai bien moins de temps à les résumer qu'à en donner lecture. Avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, on avait surtout pris des engagements de vive voix. Je l'avais déclaré aux fins du compte rendu. Apparemment, le prédécesseur du ministre l'avait accepté et on l'avait bien compris dans la région en cause.

Je sais que le ministre veut faire pour le mieux en l'occurrence. Je ne tente nullement de formuler des critiques. Je veux tout bonnement signaler que mes assertions se fondent sur des déclarations faites ici même à la

Chambre.

M. le président: A l'ordre! Comme il est cinq heures, pour que la Chambre puisse passer à l'étude des questions d'initiative parlementaire, en conformité de l'alinéa 3 de l'article 15 du Règlement, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question, et demander à siéger plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance, selon le cas.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

Rapport est fait des résolutions, adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des questions d'initiative parlementaire qui figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions.

## L'ÉDUCATION

MOTION VISANT À OBTENIR UNE AIDE FÉDÉRALE ACCRUE EN COLLABORATION AVEC LES PROVINCES

## M. M. D. Morion (Davenport) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre, dont les membres seront désignés ultérieurement, soit institué afin d'étudier de quelle façon le gouvernement du Canada peut accorder une aide financière

[L'hon. M. Pickersgill.]

plus grande à l'éducation, dans le cadre des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en collaboration avec les provinces.

—Monsieur l'Orateur, il y a environ cinq ans que j'ai inscrit cette résolution au Feuilleton, et c'est la première fois qu'il m'est donné d'en saisir la Chambre. Je sais que de nombreuses difficultés nous attendent sans doute, car les opinions sont partagées sur le rôle que doit jouer le gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. Je tiens à signaler que la résolution vise surtout à faire instituer un comité chargé d'étudier le problème de l'éducation au Canada et de faire des recommandations pouvant être adoptées dans le cadre des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en collaboration avec les provinces.

Peut-être la critique la plus sérieuse que suscitera la résolution sera-t-elle la suivante: qu'il n'appartient pas à la Chambre de créer pareil comité, et que, s'il est institué, ce comité ne devrait pas grouper des députés mais des spécialistes de l'extérieur. Je ne puis présenter de résolution tendant à instituer un comité non parlementaire, parce qu'il couvrait une dépense d'argent. A titre de simple député, je n'en ai pas le droit; il m'a donc semblé que la meilleure façon de saisir la Chambre de la question et d'en bien montrer l'importance était de procéder comme je l'ai fait.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral accorde de l'assistance à l'éducation depuis le tout début de notre histoire. Tous les partis l'ont préconisée, et on peut leur en rendre hommage. Si les députés désirent prendre connaissance des antécédents de ce programme d'aide, je les renvoie à l'ouvrage de M. J. C. Miller, intitulé «National Government and Education in Canada». On y voit que, peu après la confédération, le gouvernement fédéral a jugé nécessaire de venir en aide à l'agriculture en instituant des collèges d'agriculture et des programmes de formation. On s'est alors demandé si le gouvernement fédéral n'empiétait pas sur le domaine de l'éducation, mais on a généralement reconnu, je pense, que cette initiative ne correspondait pas aux empiètements prévus par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je cite, à titre de témoignage, quelques extraits de l'introduction au premier chapitre de l'ouvrage de M. Miller. Il y déclare notamment:

Les régimes politiques et les programmes d'instruction n'ont presque jamais, dans l'histoire de l'humanité, été aussi étroitement et directement reliés qu'aujourd'hui.

Il ajoute ce qui suit:

Bref, le gouvernement démocratique réalise le mieux les deux principaux objectifs de tout gouvernement: la justice et le bonheur. La justice, car aucun homme, aucune classe sociale, aucun groupe ne sera assez puissant pour léser les autres.